



PRÉFET DE LA MOSELLE  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MOSELLE  
Mission bruit



# Observatoire du bruit des transports terrestres

Réunion du Comité de Pilotage du Bruit  
du 24 mai 2011 - DDT 57

Rédacteur : [jean-luc.chantraine@moselle.gouv.fr](mailto:jean-luc.chantraine@moselle.gouv.fr)

Réf.: Circulaire du 7 juin 2007 Art. B-1 et suivants

# Ordre du jour :



## 1 Rappel des échéances européennes

## 2 Les cartes de bruit :

- Cartes des grandes infrastructures réalisées par l'Etat
- Cartes des grandes agglomérations de Metz et Thionville
- Rappel des caractéristiques des cartes de bruit à publier sur internet
- Appel à propositions pour la résorption des Points Noirs du Bruit Routier

## 3 Les Plans de Prévention du bruit

- Les exigences réglementaires
- Les documents prévus par les textes
- Exemple du PPBE de RFF
- Avancement des PPBE du Réseau routier national, départemental et SANEF

## 4 Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Metz

## 5 Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Thionville

⇒ Prochaine réunion du Comité de Pilotage du Bruit

# 1 - Rappel des échéances européennes

Article L 572-9 du Code de l'Environnement

Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002



<b>LES ECHEANCES :</b> <i>(Agglomération au sens INSEE)</i>	<b>Grandes infrastructures de transports</b> <b>&gt; 6M véhicules/an</b> <b>&gt; 60 000 trains/an</b>	<b>Agglomérations &gt; 250 000 hab.</b> <i>(Agglomération de Metz)</i>	<b>Agglomérations &gt; 100 000 hab.</b> <i>(Agglomération de Thionville)</i>
<u>Cartes de Bruit</u> sont établies par : Etat, Communes, EPCI	30 juin 2007	30 juin 2007	30 juin 2012
<u>Plans Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE)</u> sont établies par : Etat, Collectivités, Communes, EPCI	18 juillet 2008	18 juillet 2008	18 juillet 2013

## La collecte des données :

Le Centre d'étude sur les réseaux, les transports et l'urbanisme (CERTU) est chargé de collecter pour la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) les données des grandes agglomérations et de les transmettre à la Commission européenne. Les démarches sont disponibles sur :

[www.certu.fr](http://www.certu.fr)

Rubrique : « *Ville et Environnement* » Onglet : « *Bruit* »

Article : « *Cartes de bruit des agglomérations* » et « *Comment remonter les données* »

## 2.1 Les cartes de bruit des grandes infrastructures réalisées par l'Etat

Article L 572-5 du Code de l'Environnement



### Les cartes de bruit des grandes infrastructures réalisées par l'Etat

Cartes de bruit° <b>Autoroutes</b> ...A30...A31...A320	Arrêté Préfectoral du 30 janvier 2008 <a href="http://www.moselle.gouv.fr/(Accueil-Observatoire-du-Bruit)">www.moselle.gouv.fr/(Accueil-Observatoire-du-Bruit)</a>
Cartes de bruit° <b>Routes Nationales</b> ...RN4..RN33..RN52..RN61..RN431	Arrêté Préfectoral du 30 janvier 2008 <a href="http://www.moselle.gouv.fr/(Accueil-Observatoire-du-Bruit)">www.moselle.gouv.fr/(Accueil-Observatoire-du-Bruit)</a>
Cartes de bruit° <b>Autoroutes SANEF</b> ·A4...Tronçon·A314...Tronçon·A315	Arrêté Préfectoral du 8 juin 2009 <a href="http://www.moselle.gouv.fr/(Accueil-Observatoire-du-Bruit)">www.moselle.gouv.fr/(Accueil-Observatoire-du-Bruit)</a>
Cartes de bruit° <b>Infrastructures communales</b> (9,980 km) Commune de Metz Commune de Montigny les Metz	Arrêté Préfectoral du 8 juin 2009 <a href="http://www.moselle.gouv.fr/(Accueil-Observatoire-du-Bruit)">www.moselle.gouv.fr/(Accueil-Observatoire-du-Bruit)</a>
Cartes de bruit° <b>Infrastructures ferroviaires</b> <b>Ligne 89</b> (Amaville à Montigny) · <b>Ligne 180</b> (Metz à Thionville)	Arrêté Préfectoral du 8 juin 2009 <a href="http://www.moselle.gouv.fr/(Accueil-Observatoire-du-Bruit)">www.moselle.gouv.fr/(Accueil-Observatoire-du-Bruit)</a>
Cartes de bruit° <b>Réseau routier départemental</b> (67 km)	Arrêté Préfectoral du 23 septembre 2009 <a href="http://www.moselle.gouv.fr/(Accueil-Observatoire-du-Bruit)">www.moselle.gouv.fr/(Accueil-Observatoire-du-Bruit)</a>

## 2.2 Les cartes de bruit des grandes agglomérations INSEE de Metz et Thionville

Article L 572-5 du Code de l'Environnement



### Les cartes de bruit des communes des grandes agglomérations

Cartes de bruit°: ¶ <b>CA de Metz Métropole</b> □	DCC du 25 mai 2009 ¶ <a href="http://www.metzmetropole.fr">www.metzmetropole.fr</a> □
Cartes de bruit°: ¶ <b>CC de Maizières les Metz</b> ¶ Pas de Compétences Bruit □	DCC le 21 octobre 2010 ¶ <a href="http://www.ccmaizieres.com">www.ccmaizieres.com</a> □
Cartes de bruit°: ¶ <b>CC du Sillon Mosellan (Hagondange)</b> □	DCC prévue en juin 2011 ¶ Cartes de bruit à publier □
Cartes de bruit°: ¶ <b>CC du Val de Moselle (Ancy)</b> □	DCC du 26 avril 2011 ¶ <a href="http://www.val-de-moselle.com">www.val-de-moselle.com</a> □
Cartes de bruit°: ¶ <b>CC du Pays Orne Moselle (Rombas)</b> □	DCC du 13 décembre 2010 ¶ <a href="http://www.cc-pays-orne-moselle.fr">www.cc-pays-orne-moselle.fr</a> □
Cartes de bruit°: ¶ <b>Auboué (54)</b> □	DCM du 12 novembre 2009 ¶ <a href="http://www.auboue.fr">www.auboue.fr</a> □
Cartes de bruit°: ¶ <b>Briey (54)</b> □	DCM du 15 novembre 2010 ¶ <a href="http://www.ville-briey.fr">www.ville-briey.fr</a> □
Cartes de bruit°: ¶ <b>Homécourt (54)</b> □	DCM du 12 avril 2010 ¶ <a href="http://www.mairie-homecourt.fr">www.mairie-homecourt.fr</a> □
Cartes de bruit°: ¶ <b>Joeuf (54)</b> □	DCM du 9 juillet 2009 ¶ <a href="http://www.ville-joeuf.fr">www.ville-joeuf.fr</a> □
Cartes de bruit°: ¶ <b>Moutiers (54)</b> □	DCM du 26 février 2010 ¶ <a href="#">site (en cours)</a> □
Cartes de bruit°: ¶ <b>CA de Portes de France -- Thionville</b> ¶ Pas de Compétences Bruit □	DCC du 14 décembre 2010 ¶ Cartes de bruit à publier □
Cartes de bruit°: ¶ <b>CA du Val de Fensch (Hayange)</b> □	DCC en cours ¶ Cartes de bruit à publier □

## 2.3 Rappel des caractéristiques des différentes cartes de bruit à publier sur internet

Article R 572-5 du Code de l'Environnement



- A publier sur Internet :
- Cartes de type A : zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones. Ces courbes sont tracées en Lden à partir de 55 dB(A) et en Ln à partir de 50 dB(A) ;
- Cartes de type B : secteurs affectés par le bruit dont la largeur est fixée dans l'arrêté préfectoral de classement ;
- Cartes de type C : zones concernant les bâtiments d'habitation, d'enseignement et de santé où les valeurs limites sont dépassées en Lden 68 dB(A) et en Ln 62 dB(A)
- Résumé non technique présentant les principaux résultats de l'évaluation réalisée et l'exposé sommaire de la méthodologie employée;
- Une estimation du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements de santé et d'enseignement situés dans les zones exposées au bruit ;  
et l'estimation de la superficie totale en kilomètres carrés (km<sup>2</sup>) pour les grandes agglomérations.

## 2.4 Appel à Propositions pour la résorption des Points Noirs du Bruit Routier départemental, communautaire et communal



◆ **Date limite du dépôt des dossiers à l'ADEME le 15 avril 2011**

◆ **Qui est concerné ?**

La résorption des Points Noirs du Bruit Routier départemental, communautaire et communal

◆ **Contexte**

Lors du Grenelle de l'Environnement, il a été décidé de mettre en oeuvre un plan de résorption des «points noirs du bruit » dus aux infrastructures de transport terrestre, doté d'un budget de 193 millions d'euros. C'est l'ADEME qui est chargée de le mettre en oeuvre.

Les projets attendus s'intéressent aux interactions entre les performances acoustiques et thermiques dans le secteur du bâtiment.

◆ **Qu'est ce qu'un point noir du bruit routier (PNB) ?**

Un **point noir du bruit** routier est un bâtiment sensible localisé dans une zone de bruit critique dont les niveaux sonores en façade sont supérieurs à au moins l'une des valeurs du tableau ci-dessous

NB : Un super PNB est caractérisé par un dépassement du seuil le jour et la nuit.

Indicateurs	Route
LAeq (6h-22h)	70 dB(A)
LAeq(22h-6h)	65 dB(A)
Lden	68 dB(A)
Lnight	62 dB(A)

## 2.4 Appel à Propositions pour la résorption des Points Noirs du Bruit Routier départemental, communautaire et communal



### ◆ Les opérations concernées (gros projets)

#### a) les études préalables et les études d'accompagnement :

- des études techniques permettant de déterminer les traitements à la source et les traitements acoustiques des façades des bâtiments,
- des audits mixtes acoustiques et thermiques,
- des actions d'animation pour informer les acteurs et les prestataires de maîtrise d'oeuvre.

#### b) les travaux de réduction du bruit à la source :

- la fourniture et la pose d'écrans, de parements et de merlons acoustiques ;
- la fourniture et la pose de revêtements routiers peu bruyants ;

#### c) les travaux d'isolation acoustique de façade :

- travaux de renforcement de l'isolation acoustique des façades du bâtiment (fenêtres et ouvrants, entrées d'air, murs opaques...), sous réserve que ces travaux soient terminés au plus tard le 31/12/2014.
  - les bâtiments situés le long du réseau routier national doivent satisfaire aux critères d'antériorité.
- Site internet : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr), rubrique bruit, comment obtenir une aide de l'ADEME

## 3.1 Plans de Prévention du bruit dans l'Environnement

Article L 572-6 à L 572-11 du Code de l'Environnement



### ◆ Exigences réglementaires :

Les mesures prévues par le Code de l'environnement ont pour objet d'évaluer et de prévenir les nuisances sonores résultant d'activités humaines, notamment les bruits émis par les moyens de transports, le trafic routier, ferroviaire ou aérien ou provenant d'activités industrielles exercées dans les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Les textes français transposant la directive en reprennent les exigences et en précisent certains points. Ainsi, l'article L. 572-6 du code de l'environnement définit les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement comme

*« des documents qui tendent à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes. »*

### ◆ Mise à disposition du public :

Le PPBE est mis à la disposition du public pendant 2 mois avant d'être arrêté par l'autorité compétente.

## 3.2 Plans de Prévention du bruit dans l'Environnement

Article R 572-8 à R 572-10 du Code de l'Environnement



### ◆ Le PPBE comprend :

1. **Un rapport de présentation** présentant, une synthèse des résultats de la cartographie du bruit, le nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et le nombre d'établissements d'enseignement et de santé exposés à un niveau de bruit excessif et une description des infrastructures et des agglomérations concernées ;
  2. **Les critères de détermination et la localisation des zones calmes** définies à l'article L572-6 et les objectifs de préservation les concernant ;
  3. **Les objectifs de réduction du bruit** dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites mentionnées à l'article R572-4 (cartes C) ;
  4. **Les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit** arrêtées au cours des 10 années précédentes et prévues pour les 5 années à venir par les autorités compétentes et les gestionnaires des infrastructures, y compris les mesures pour les zones calmes ;
  5. **Les financements et les échéances prévus** pour la mise en oeuvre des mesures recensées, s'ils sont disponibles ;
  6. **Les motifs ayant présidé au choix des mesures retenues**, l'analyse des coûts et avantages attendus des différentes mesures envisageables ;
  7. **Une estimation de la diminution du nombre de personnes exposées** au bruit à l'issue de la mise en oeuvre des mesures prévues ;
  8. **Un résumé non technique** du plan.
- ◆ Sont joints en annexe du plan **les accords des autorités ou organismes compétents** pour décider et mettre en oeuvre les mesures prévues.

## 3.3 Exemple du PPBE du Réseau ferroviaire RFF

### 1. Rappel des méthodes utilisées et des données à transmettre



La circulaire du 12 juin 2001 relative aux observatoires du bruit des transports terrestres et à la résorption des points noirs du bruit a mis en place les observatoires départementaux du bruit des transports terrestres et la circulaire du 25 mai 2004 a demandé l'élaboration de plans départementaux de résorption des PNB.

L'instruction du 23 juillet 2008 a précisé la méthodologie à employer pour établir les Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Conformément à cette note, le diagnostics issus de ces cartes de bruit ont donc été comparé avec ceux issus des observatoires pour en déduire les zones et les bâtiments à traiter par des PPBE.

Les indicateurs de bruit utilisés dans le cadre de cette étude sont le Lden (Day Evening Night Level) et Ln (Night Level).

Ils sont évalués à une hauteur de 4m.

La méthode de calcul pour réaliser les cartes est conforme à la norme NF-S-31-133 « Calcul de l'atténuation du son lors de sa propagation en milieu extérieur, incluant les effets météorologiques ».

Les données et documents à créer pour les grandes infrastructures ferroviaires sont :

→ des **documents graphiques** représentant les bâtiments identifiés comme PNB (c'est à dire ceux dépassant la valeur de 73 dB(A) en Lden et 65 dB(A) en Ln<sub>night</sub>).

→ une **estimation** du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissement de santé et d'enseignement situés dans ces zones.

## 3.3 Le PPBE du Réseau ferroviaire RFF

### 2. Identification du réseau ferré concerné



Le réseau ferroviaire qui a été cartographié pour l'échéance de juin 2007 concerne, les voies dont le trafic est supérieur à 60 000 passages de trains par an soit un trafic supérieur à 159 trains par jour.

L'identification de ces voies s'est appuyée sur la base de données des trafics annuels fournie par Réseau Ferré de France, gestionnaire de l'infrastructure (envoi en date du 21 mai 2007).

Le tableau suivant donne les arcs de lignes cartographiées pour cette échéance.

Arc	Ligne	PKR Début	PKR Fin
254 à 256 de Noveant-sur Moselle à Montigny-les-Metz gare	89	338+821	351+753
407 à 420 de Metz à Thionville gare	180	155+112	188+004

## 3.3 Le PPBE du Réseau ferroviaire RFF

### 3. Détail d'un secteur sur la ligne 89 à Montigny les Metz



-   $L_{den} > 73$  et  $L_n > 65$  dB(A)
-   $L_{den} < 73$  et  $L_n > 65$  dB(A)
-  Bâti non sensible exposé

## 3.3 Le PPBE du Réseau ferroviaire RFF

### 4. Détail d'un secteur sur la ligne 89 à Novéant sur Moselle



-   $L_{den} > 73$  et  $L_n > 65$  dB(A)
-   $L_{den} < 73$  et  $L_n > 65$  dB(A)
-  Bâti non sensible exposé

**Julien Loisel RFF**  
**Loic Toussaint CETE**

## 3.3 Le PPBE du Réseau ferroviaire RFF

### 5. Décompte global des populations

Ligne 180 - Commune	Nb de personnes exposées Lden>73 dB(A)	Nb de personnes exposées de nuit Ln>65 dB(A)	Nb d'établissements de santé	Nb d'établissements d'enseignement
Thionville	134	144	0	0
Uckange	144	159	0	0
Richemont	63	72	0	0
Mondelange	144	171	0	0
Hagondange	66	69	0	0
Talange	45	66	0	0
Maizières les Metz	123	198	0	1
Woippy	21	54	0	0
Metz	612	840	0	1
Ligne 89 - Commune	Nb de personnes exposées Lden>73 dB(A)	Nb de personnes exposées de nuit Ln>65 dB(A)	Nb d'établissements de santé	Nb d'établissements d'enseignement
Montigny les Metz	273	351	0	1
Moulins les Metz	15	66	0	0
Ars sur Moselle	345	435	0	0
Ancy sur Moselle	21	24	0	0
Novéant sur Moselle	108	159	0	0

#### Priorités du plan national

- habitations localisées en Zones Urbaines Sensibles (ZUS), établissements d'enseignement, de soin, de santé ou d'action sociale

- « super PNB »

- *Indice de hiérarchisation RFF afin de déterminer les priorités entre les différentes zone de bruit.*

## 3.3 Le PPBE du Réseau ferroviaire RFF

### 6. Les différents types de protection

Afin de diminuer l'impact sonore de la voie ferrée, différents dispositifs sont envisageables :

- **Les protections à la source** : la protection à la source offre l'avantage de protéger aussi bien le bâtiment que ses espaces extérieurs. Elles peuvent être :

- *des buttes en terre, écrans acoustiques et couvertures* ;. Leur dimensionnement doit être étudié au cas par cas,

- *Les différentes opérations sur l'infrastructure* : remplacement de traverses bois par des traverses béton ou ouvrage d'art métallique par des ouvrages modernes.

- *Les différentes opérations sur les matériels roulants.*

- **L'action sur les façades** : le traitement des ouvertures améliore nettement le confort acoustique des logements mais les espaces extérieurs sont alors négligés,

L'obtention de niveaux réglementaires est recherchée en priorité par un traitement à la source, sous réserve que le coût des travaux soit raisonnable et que l'insertion dans l'environnement soit correcte.

Dans le cas où un traitement à la source ne pourrait suffire à lui seul à assurer la protection nécessaire, une solution de type mixte (protection à la source et traitement de façade) est alors recherchée.

En complément des actions citées (à la source et sur les façades), il est nécessaire de citer les autres actions possibles et réalisées soit :

- remplacement d'OA métallique par des tabliers en béton
- renouvellement voie-ballast ou renouvellement du matériel roulant
- actions de recherche sur les OA et le matériel roulant

**Avancement du PPBE :**

**Étude du PPBE est en cours de finalisation**

## 3.4 Avancement des PPBE du Réseau routier national

Article R 572-8 du Code de l'Environnement (A faire par chacun des gestionnaires)



### ◆ PPBE du Réseau routier national : en cours d'élaboration Autoroutes : A31 A30 & A320 - Routes Nationales RN4 & RN52

- ⇒ 11,5 km de protections acoustiques essentiellement réalisés dans les années 90
- ⇒ Mise en service de 4 déviations d'agglomérations depuis 2000
- ⇒ 40 km de couche de roulement renouvelé en 2009-2010
- ⇒ et 26 km programmés en 2011
- ⇒ Harmonisation limitation de vitesse en 2009
- ⇒ Mesures de gestion du trafic à l'étude

## 3.5 Avancement des PPBE du Réseau routier Départemental

Article R 572-8 du Code de l'Environnement (A faire par chacun des gestionnaires)



### ◆ PPBE du Réseau Départemental :

- L'appel d'offres relatif à la désignation d'un AMO est en cours.
- Le prestataire sera retenu pour septembre 2011.
- La finalisation du PPBE départemental est prévue au printemps 2012.

## 3.6 Avancement des PPBE du Réseau routier concédé SANEF

Article R 572-8 du Code de l'Environnement (A faire par chacun des gestionnaires)



### ◆ 8 juin 2009

Publication des Cartes de Bruits Sanef par Arrêté Préfectoral

### ◆ Juin 2009 - Juin 2010

- Identification des habitations dépassant les seuils réglementaires et bénéficiant de l'antériorité vis-à-vis de l'infrastructure
- Rédaction du PPBE : Choix des modes de protections sonores selon la densité d'habitation à protéger (protection à la source ou isolation de façade)

### ◆ 29 juin 2010

Transmission du PPBE Sanef à la Préfecture de la Moselle

### ◆ Avril 2011

Projet de protocole de co-financement adopté pour les murs anti-bruit sur l'autoroute A4 à Argancy et Hombourg-Haut



## 4.1 L'avancement des travaux de la CA de Metz Métropole



### Périmètre

40 communes (19 au sens INSEE)

### Cartes de bruit

Réalisation des cartes stratégiques, publication sur internet et approbation en Conseil de Communauté au printemps 2009

[www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr)

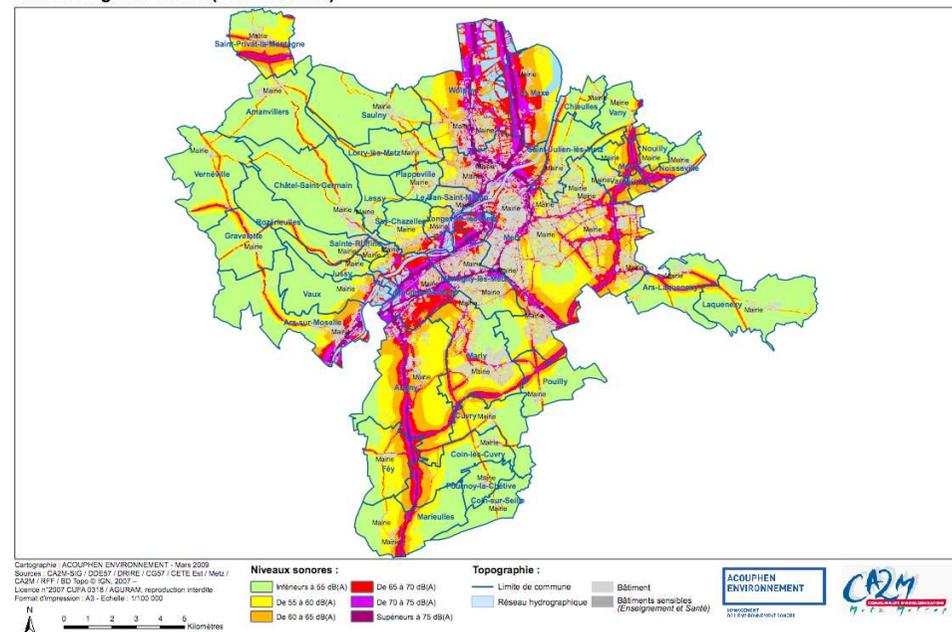
### Lancement du PPBE

- 2010 : Choix d'un AMO et définition de la démarche de PPBE
- Bureau d'étude retenu début 2011
- Première réunion du Comité technique le 13 avril 2011
- Consultation des communes et gestionnaires en cours
- Comité de pilotage le 20 mai 2011
- Finalisation du PPBE prévu fin 2011

Cartographie du bruit global : Situation 2004 - 2007 - Carte de type A

Indicateur global : Lden (Jour/Soir/Nuit)

Communauté d'Agglomération  
de Metz Métropole



Compétence Bruit de la CA = OUI  
Mme Perrin CA MM

## 4.2 L'avancement des travaux de la Cté de communes de Maizières les Metz ( 3 com sur 14)

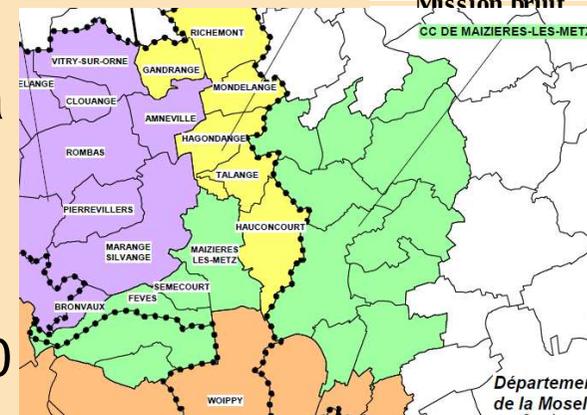


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDT DE LA MOSELLE

Mission bruit

CC DE MAIZIÈRES-LES-METZ



Département  
de la Moselle

### Les Cartes de Bruit :

- ⇒ Réalisées sur l'ensemble des 14 communes de la CC
- ⇒ Délibération de la CC le 21 octobre 2010
- ⇒ DCM de Fèves le 21 juin 2010
- ⇒ DCM de Maizières les Metz le 20 septembre 2010
- ⇒ DCM de Semécourt le 2 juillet 2010
- ⇒ Publiées le 21 octobre 2010 sur le site internet [www.ccmaizieres.com](http://www.ccmaizieres.com)

### Le Plan de Prévention du Bruit :

- ⇒ Bureau d'étude retenu fin 2010
- ⇒ Finalisation du PPBE prévu fin 2011

Antilly
Argancy
Ay-sur-Moselle
Chailly-lès-Ennery
Charly-Oradour
Ennery
Fèves
Flévy
Maizières-lès-Metz
Malroy
Norroy-le-Veneur
Plesnois
Semécourt
Trémery

Compétence Bruit de la CC = NON  
M Grosnickel CC Maizières

## 4.3 L'avancement des travaux de la Cté de Com Sillon Mosellan (Hagondange) (6 com. sur 6)



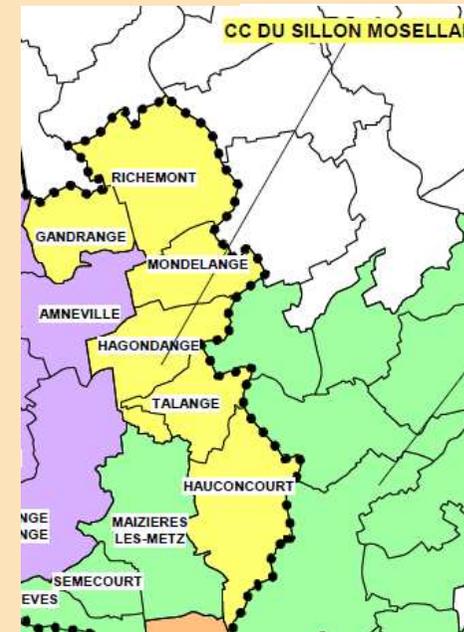
### Les Cartes de Bruit :

- ⇒ Réalisées sur l'ensemble des 6 communes de la CC
- ⇒ Toutes les Communes ont délibéré

⇒ La CC va délibérer le 16 juin 2011 et publier sur son site internet

### Le Plan de Prévention du Bruit :

- ⇒ Choix du bureau d'études courant 2011



Gandrange
Hagondange
Hauconcourt
Mondelange
Rlichemont
Talange

Compétence Bruit de la CC = OUI  
M Fritzsche CCSM

## 4.4 L'avancement des travaux de la Cté de communes Val de Moselle (Ancy/Moselle) (2 sur 10)



### Les Cartes de Bruit :

⇒ Réalisées sur l'ensemble des 10 communes de la CC

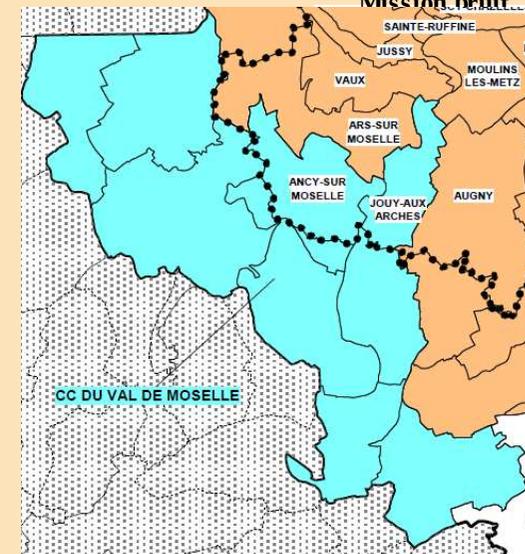
⇒ Délibération de la CC le 26 avril 2011

⇒ DCM de Ancy sur Moselle : fin mai/début juin

⇒ DCM de Jouy aux Arches : fin mai

⇒ Cartes à publier sur le site internet

[www.val-de-moselle.com](http://www.val-de-moselle.com)



Ancy-sur-Moselle
Arry
Corny-sur-Moselle
Dornot
Gorze
Jouy-aux-Arches
Lorry-Mardigny
Novéant-sur-Moselle
Rezonville
Vionville

### Le Plan de Prévention du Bruit :

⇒ Choix du bureau d'études : fin 2010/début 2011

Compétence Bruit de la CC = OUI  
M PARADEIS 1er adjoint à Jouy

## 4.5 L'avancement des travaux de la Cté de Com Pays Orne Moselle (Rombas) (12 com. sur 13)



### Les Cartes de Bruit :

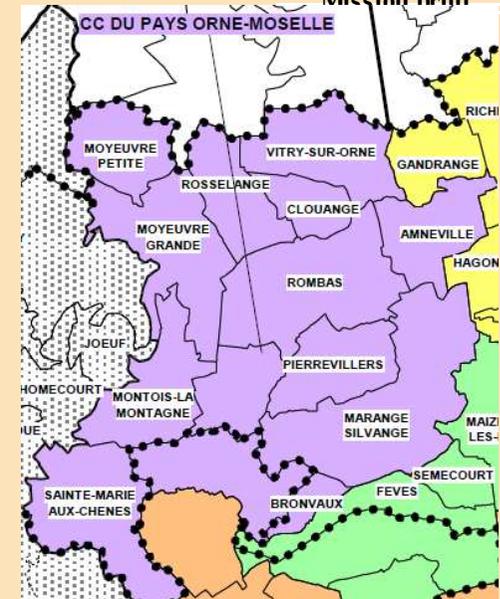
⇒ Réalisées sur l'ensemble des 13 communes de la CC

⇒ Délibération de la CC le 13 décembre 2010 et publiées sur le site internet

[www.cc-pays-orne-moselle.fr](http://www.cc-pays-orne-moselle.fr)

### Le Plan de Prévention du Bruit :

⇒ Choix du bureau d'études courant 2011



Amnéville
Bronvaux
Clouange
Marange-Silvange
Montois-la-Montagne
Moyevre-Grande
Moyevre-Petite
Pierrevillers
Rombas
Roncourt
Rosselange
Sainte-Marie-aux-Chênes
Vitry-sur-Orne

Compétence Bruit de la CC = OUI  
Mme Boulas CC POM

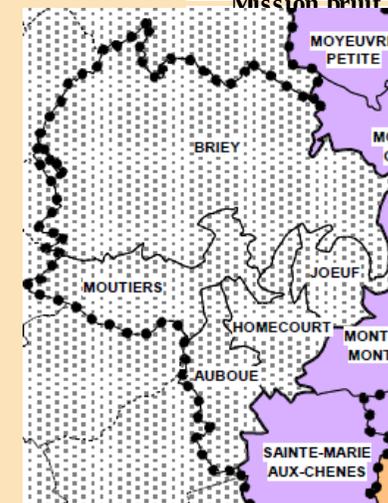
## **4.6 L'avancement des travaux des 5 Communes de Meurthe et Moselle**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDT DE LA MOSELLE

Mission bruit



### **- Auboué :**

Délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2009

**Cartes de bruit** publiées le 12 novembre 2009 sur le site [www.auboue.fr](http://www.auboue.fr)

**Plan de Prévention du Bruit** : en cours d'étude

### **- Briey :**

Délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2010

**Cartes de bruit** publiées le 15 novembre 2010 sur le site [www.ville-briey.fr](http://www.ville-briey.fr)

**Plan de Prévention du Bruit** : en cours d'étude

### **- Homécourt :**

Délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2010

**Cartes de bruit** : . . . . . [publication internet en cours](#)

**Plan de Prévention du Bruit** : en cours d'étude

### **- Joeuf :**

Délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2009

**Cartes de bruit** publiées le 9 juillet 2009 sur le site [www.ville-joeuf.fr](http://www.ville-joeuf.fr)

**Plan de Prévention du Bruit** : à lancer

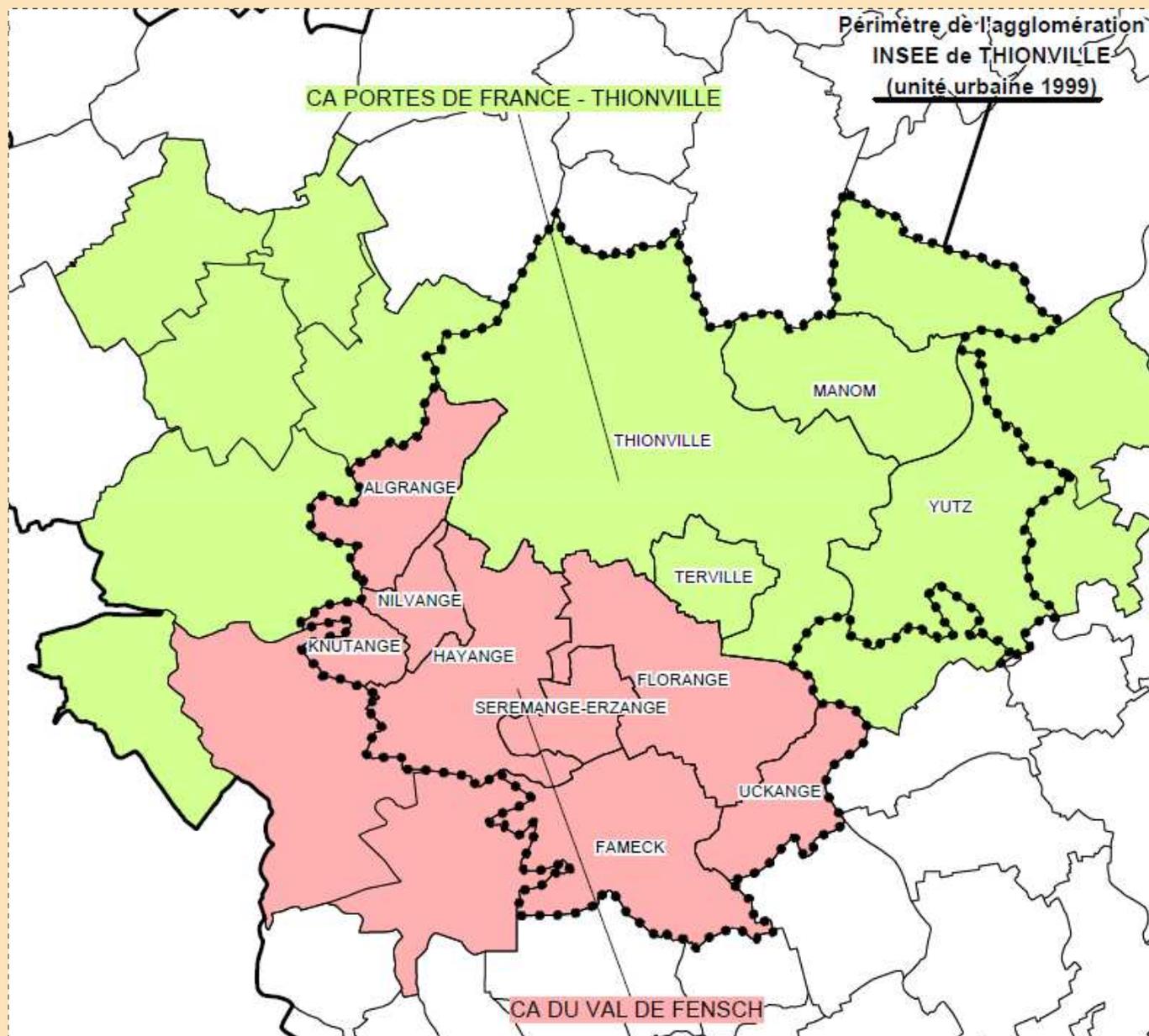
### **- Moutiers :**

Délibération du Conseil Municipal du 26 février 2010

**Cartes de bruit** : . . . . . [publication internet en cours](#)

**Plan de Prévention du Bruit** : à lancer

**M Taberkane (DDT 54) fait le point sur les communes de M & M**



## 5 – Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Thionville

(12 communes)

CA Portes de France

= 4 communes

CA Val de Fensch

= 8 communes

Échances :

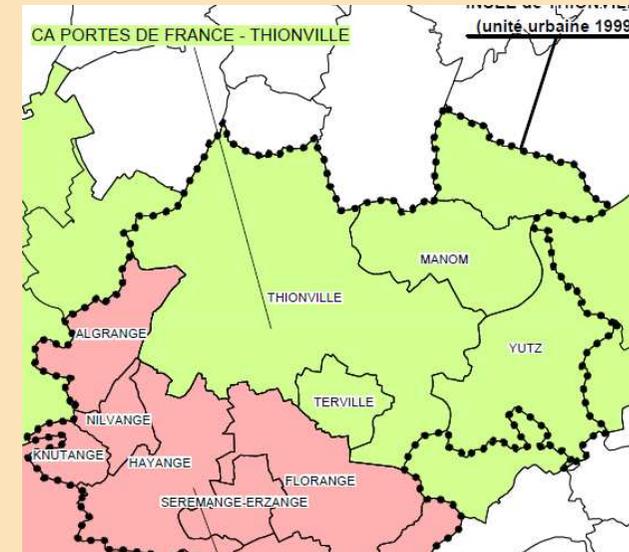
2012 et 2013

## 5.1 L'avancement des travaux de la CA Portes de France-Thionville (4 sur 13)



### Les Cartes de Bruit :

- ⇒ Cartes de bruit réalisées sur les 4 communes de la CA
- ⇒ Délibération de la CA le 14 décembre 2010
- ⇒ Les délibérations de Manom, Thionville, Terville et Yutz seront prises courant juin 2011
- ⇒ Publication sur le site internet après les DCM



Manom
Terville
Thionville
Yutz

### Le Plan de Prévention du Bruit :

- ⇒ Recherche d'un Bureau d'étude courant 2011

Compétence Bruit de la CA = NON  
M Boguet (vice président)

## 5.2 L'avancement des travaux de la CA Val de Fensch (Hayange) (8 sur 10)

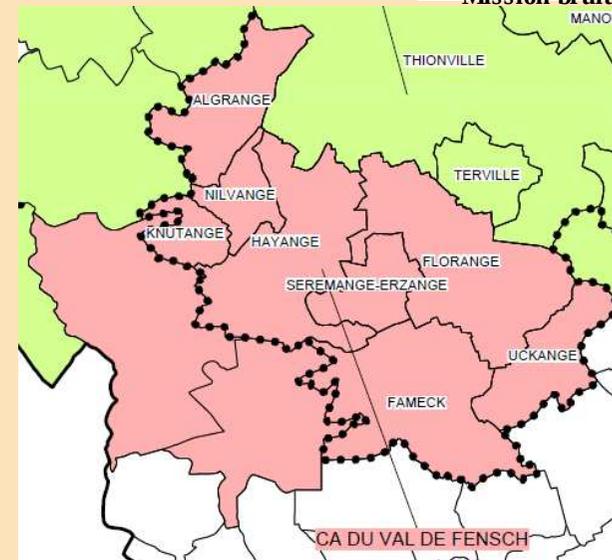


### Les Cartes de Bruit :

- ⇒ Réalisées sur le périmètre des 8 communes de la CA
- ⇒ Dernière réunion du Comité de pilotage le 28 avril 2011
- ⇒ Délibération de la CA fin juin 2011
- ⇒ Publication sur le site internet après délibération de la CA

### Le Plan de Prévention du Bruit :

- ⇒ Bureau d'étude sera retenu en 2011
- ⇒ Finalisation du PPBE prévu en 2012



Algrange
Fameck
Florange
Hayange
Knutange
Nilvange
Serémange-Erzange
Uckange

Compétence Bruit de la CA = OUI  
M Fall CA Val de Fensch

## 6. Prochaine réunion et adresses utiles



◆ Prochaine réunion du Comité de Pilotage:

⇒ Date proposée : [mi 2012](#)

◆ Contact Direction Mission Bruit de la Départementale des Territoires

⇒ [OTP.DDT-57@developpement-durable.gouv.fr](mailto:OTP.DDT-57@developpement-durable.gouv.fr)

◆ Site Internet des services de l'Etat en Moselle :

⇒ [www.moselle.gouv.fr/index.php?headingid=742](http://www.moselle.gouv.fr/index.php?headingid=742) (Observatoire du Bruit)